

Plan de prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP (PPGDBTP)
de la Haute-Loire
RELEVÉ DE CONCLUSIONS
Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi du 10 octobre 2013

Les Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi des Plans de la Haute-Loire (PPGDND et PPGDBTP), constituées sur délibération de l'Assemblée Départementale du 22 octobre 2012 prise en application du décret 2011-828 du 11 juillet 2011 se sont réunies le 10 octobre 2013 à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Michel JOUBERT, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'Environnement.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Pierre **ASTOR** (Communauté de Communes des Sucs, Conseiller Général), Florian **BARONNIER** (Chambre des Métiers), Paul **BASTIDE** (Communauté de Communes du Pays de Saugues), François **BERGER** (SYMPTTOM, Conseiller Général), Edouard **BOR** (Nature Haute-Loire), Philippe **CHAMBON** (Fédération Régionale des Travaux Publics d'Auvergne), Romain **CHALINDAR** (SICTOM Emblavez Meygal), Gérard **CHAPELLE** (SICTOM des Monts du Forez), Fabien **CHARREYRE** (FEDEREC), Gérard **CHAVANON** (REN 43), Michel **COMMEIRHES** (FNADE SE), Jacqueline **DECULTIS** (Conseillère Générale), Marina **DESA** (Eco-Emballages), Nicolas **Di GIAMBATTISTA** (SICTOM Issoire Brioude), Stéphane **FRAYCENON** (Conseil Général, chef du service environnement), **GIBERT** (AMF 43, Communauté de Communes de Cayres Pradelles), Georges **GIMBERT** (SICTOM Emblavez Meygal), Willy **GUIEAU** (SYVETOM), Olivier **GRANGETTE** (DDT 43), Christiane **JAROUSSE** (Chambre des Métiers), Michel **JOUBERT** (Vice-Président du Conseil Général), Joël **LACOUR** (SICTOM entre Monts et Vallées), Philippe **LAMAT** (Chambre d'agriculture), Jean-Noël **LHERITIER** (Conseiller Général), Jérôme **LICHA-GRATTARD** (Conseil Général de la Loire), Stéphane **LONJON** (Chambre des Métiers), Claude **MASSEBOEUF** (VALTOM), Marc **MOURET** (Conseiller Général), Juliette **NICAUD** (Conseil Général, chargée de mission déchets), Michel **OLAGNON** (SYMPTTOM), Audrey **PEYRET** (CCI), Jean **PRORIOU** (AMF 43), Christian **ROBERT** (AMF 43), Jacques **ROUSTIDE** (Conseiller Général), Bernard **SAUVADE** (Vice Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme), Jean **SIMON** (Communauté de Communes du Meygal), Francis **SOUMAIRE** (Nature Haute-Loire), Jacques **SURREL** (Communauté de Communes des Sucs),.

Le nombre de membres de la CCES présents est de 27.

Le nombre de mandats est de 9.

Le nombre de voix est de 36.

Le quorum de ½, soit de 29 pour la CCES du PPGDND et de 30 pour la CCES du PPGDBTP est atteint.

Etaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Patrick **AULAGNIER** (Fédération du BTP), Paul **BARD** (SICTOM Monts du Forez), Georges **BOIT** (Conseiller Général), Vincent **BOREL** (FNADE), Hervé **CHALAYE** (ADEME Auvergne), Matthieu **CHARREYRE** (FEDEREC SE), Olivier **CIGIOTTI** (Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, SICTOM Velay Pilat), Philippe **COCHET** (Nature Haute-Loire), Daniel **DESCOT** (Communauté de Communes du Meygal), Jean **FAYARD** (SICTOM Entre Monts et Vallées), Nathalie **FRELIER** (ADEME Auvergne), Robert **GAGNE** (UFC Que

Choisir), Hugues HORTEFEUX (CCI), Lionel LAFAY (DREAL Auvergne), Antoine LARDON (Fédération de pêche), Philippe LEBROU (CCI), Daniel LIOGIER (Chambre des Métiers), Dominique MARTIN (SYMPTOM), Catherine PAILLE (CERC Auvergne), Bernard PALPUCUER (SICTOM des Hauts Plateaux), Simon PLENET (Conseil Général de l'Ardèche), Hervé SAULIGNAC (Président du Conseil Général de l'Ardèche), Jean-Jacques SCHELL (Communauté de Communes du Haut Lignon), David RAVEL (ARS Auvergne), Yvon MOULIN (Fédération du BTP, Fédération Régionale des Travaux Publics d'Auvergne), Guy VOCANSON (Communauté de Communes Loire Semène).

Ce relevé de conclusions fait état des décisions prises lors de la réunion au fil du diaporama présenté. Ce dernier peut être adressé par mail ou par courrier sur demande auprès du service Environnement (04 71 07 43 50).

● Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par Michel Joubert et validé par les membres de la CCES.

● Approbation du compte rendu de la CCES du 12 juillet 2013 *délibération 09-01*

Aucun retour de la part des membres de la CCES n'avait été fait sur le compte-rendu de la précédente CCES. Il est, en conséquence, validé.

● Présentation et validation de l'évolution des gisements et des éléments de scénarios pour le PPGDBTP 43 *délibération 09-02*

Le bureau d'études SETEC Environnement a présenté les principales évolutions de gisement relatives aux déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Loire ainsi que les éléments qui constitueront les scénarios pour le PPGDBTP 43.

Evolution de gisement :

L'évolution de gisement de déchets présentée est basée sur une évolution qui suit l'évolution de la population ; soit une augmentation de tonnage de + 5 % entre 2011 et 2026.

Cette prospective a été validée par les membres de la CCES à l'unanimité.

Eléments de scénarios et remarques :

Concernant les éléments de scénarios présentés, les remarques suivantes ont été formulées

- Valorisation en carrière et autres techniques de valorisation :

Il a été indiqué que la valorisation en carrière constitue une solution classique, mais qui doit être étudiée dans le cadre des scénarios (remblaiement mais aussi réhabilitation). L'appui des donneurs d'ordre sur ce point apparaît comme important.

- Autres possibilités de valorisation :

L'idée de valoriser les déchets en projet routier a été évoquée. Setec environnement et le CG43 ont précisé qu'il y avait relativement peu de projet routier sur la Haute-Loire, et que le taux de réutilisation était déjà important pour les chantiers TP, ce qui laisse peu de marge de manoeuvre.

- Déchèteries publiques :

Il a été indiqué que l'homogénéisation des conditions d'accès doit porter sur les coûts mais également sur les consignes (flux acceptés notamment). Setec environnement précise que

l'amélioration de la communication autour des déchèteries est à étudier dans le cadre du plan.

Il est également précisé que le maillage du territoire par les déchèteries est important : une déchèterie pour moins de 10 000 habitants, alors que l'ADEME préconise a minima une déchèterie pour 20 000 habitants. L'idée de créer une zone pour les professionnels sur les déchèteries publiques ou à proximité immédiate a été mentionnée ; elle permettrait un bon maillage du territoire ainsi qu'une mutualisation de moyens. La question de la compétence des EPCI a également été soulevée. Il a été rappelé que les EPCI n'ont pas d'obligation quant à la gestion des déchets des professionnels.

Concernant le réaménagement des déchèteries, un EPCI indique qu'il y a un besoin d'aides et de subventions pour que cela soit possible.

- Déchèterie professionnelle :

Le temps d'accès à ce type d'installation a été évoqué (15-20 min au plus) ; pour le respecter cela impliquerait la création de plusieurs déchèteries professionnelles sur le territoire. La proximité mais également la rentabilité des déchèteries professionnelles sont à considérer avec attention dans l'étude des scénarios.

L'évolution de gisement de déchets inertes et les éléments de scénarios présentés pour le PPGDBTP ont été validés par les membres de la CCES, à l'unanimité.

● Validation du périmètre du PPGDBTP 43

Dans le cadre de la présentation de l'état des lieux et du diagnostic du PPGDBTP de la Haute-Loire, la question du calage définitif du périmètre a été abordée.

Pour rappel, le diagnostic du PPGDBTP est réalisé sur le périmètre retenu dans le cadre de la révision du PPGDND, à savoir :

- le SICTOM Issoire-Brioude, pour sa partie alti-ligérienne, est intégrée au périmètre du diagnostic du PPGDBTP 43,
- la Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles est intégrée au périmètre du diagnostic du PPGDBTP43,
- les communes alti-ligériennes rattachées au PPGDND du Cantal sont intégrées au périmètre du diagnostic du PPGDBTP 43,

La commission a émis un avis favorable au calage du périmètre géographique du PPGDBTP 43 sur le périmètre du PPGDND 43.

Il a été validé les points suivants :

- Conformément à ce qui était convenu pour ce qui est des frontières avec la Loire, le périmètre du plan BTP et du plan DND sont identiques.
- Suite aux échanges entre les Départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, et conformément à la position du Département du Puy-de-Dôme qui souhaite un calage de son PPGDBTP sur les limites départementales, **le rattachement du SICTOM Issoire Brioude pour sa partie alti-ligérienne au PPGDBTP de la Haute-Loire a été validé.**

Il a été rappelé par Monsieur Sauvade, représentant du Conseil Général du Puy-de-Dôme que ce positionnement n'excluait en rien la mutualisation des installations existantes et à créer.

- Le calage du PPGDBTP de la Haute-Loire par rapport aux limites départementales avec la Lozère n'a pas encore été défini,
- Il est également validé le fait de caler le périmètre du PPGDBTP de la Haute-Loire sur celui du PPGDND aux limites départementales avec l'Ardèche,

- Concernant les limites de périmètre du PPGDBTP de la Haute-Loire avec le département du Cantal, elles restent à définir. Le Conseil Général de la Haute-Loire rappelle qu'il s'agit de quelques communes isolées.

● Questions et remarques diverses

Setec environnement précise que le ratio de production de déchets inertes de 2,9 t/hab/an est issu de l'état des lieux et qu'il est déterminé à partir du gisement estimé à 855 kt en 2011.

Le Conseil Général de la Haute-Loire précise qu'un travail a été engagé avec le REN afin de recenser les décharges et dépôts non autorisés.

● Présentation et validation de l'ambition d'évolution de gisement et éléments de scénarios pour le PPGDND de la Haute-Loire délibération 09-03

2.1. L'ambition d'évolution de gisements

Il a été présenté 3 ambitions d'évolution de gisements de déchets non dangereux, chaque ambition ayant des impacts différents sur les thématiques de la prévention, de la collecte et du traitement

- L'ambition « Laisser faire » (1),

L'ambition « laisser faire » correspond à une évolution des gisements aux horizons du Plan si aucunes mesures spécifiques n'est mise en oeuvre. Il s'agit de faire évoluer les gisements selon les tendances observées au cours des dernières années.

Toutefois dans le cadre de cette ambition il a été tenu compte de la mise en oeuvre de la REP ameublement, ainsi que de l'existence depuis 2011 de Programmes Locaux de Prévention (PLP) qui couvrent environ 79% de la population.

- L'ambition « Réglementaire » (2),

L'ambition 2 vise à atteindre les objectifs réglementaires, grâce à la mise en oeuvre de certaines mesures de prévention et / ou actions spécifiques à mettre en oeuvre (comme augmenter le tri en déchèteries par exemple).

Il est notamment pris en compte l'élargissement des PLP à 100% de la population du périmètre du plan.

- L'ambition « Autosuffisance » (3).

L'ambition 3 vise à assurer une autosuffisance en capacités de traitement sur le périmètre du plan. Cette ambition se traduit notamment par une prévention poussée.

Suite au vote des membres de la commission, **l'ambition 3 a été retenue.**

● Remarques sur les ambitions et l'impact sur la prévention

Les remarques suivantes ont été formulées :

- Setec environnement précise que l'objectif de -7% pour les OMA concerne le tonnage collecté, indépendamment du mode de traitement.
- Une question a porté sur le fait de savoir si l'objectif de prévention de l'ambition 3 (-17% sur les OMA d'ici 2026) était atteignable via le compostage individuel uniquement. Setec environnement a précisé que l'étude des scénarios permettra d'apporter des éléments de réponse.

Il a été demandé si l'objectif de -17% sur les OMA pouvait être réduit si des actions de prévention étaient menées sur d'autres catégories de déchets. Setec environnement a

rappelé que cet objectif est lié à l'objectif d'autosuffisance en capacité d'enfouissement et que le levier d'action principal (en plus de celui sur les OMA) se trouvait au niveau des DAE. Dans tous les cas, une action sur les DAE est nécessaire (-2% de DAE collectés d'ici 2026).

- Certains EPCI se posent également des questions concernant la prévention, et les limites des actions qu'ils peuvent envisager du fait de leur champ de compétences (action sur les cantines et leur restaurant, sur les réceptions publiques par exemple). La CA du Puy-en-Velay a rappelé que des actions étaient menées sur la collectivité, avec par exemple la mise à disposition de gobelets réutilisables pour les événements et manifestations ; la CA du Puy-en-Velay a rappelé le rôle que pouvait jouer la collectivité dans le développement de ces actions, et a évoqué l'idée d'une clause environnementale pour l'octroi de subventions publiques à ces manifestations.

● Remarques sur les ambitions et l'impact sur les emballages/JRM

Les remarques suivantes ont été formulées :

- Il a été précisé qu'au niveau national, il est préconisé que la création de centre de tri porte autant que possible sur des installations de grande capacité (> 30 000 t/an).

Il est précisé également que le centre de tri de Firminy a prévu une augmentation de ses capacités de tri.

- Il a été rappelé par un EPCI la nécessité de maintenir la possibilité de concurrence en ce qui concerne les marchés de tri. L'élément de scénario relatif à l'extension du centre de tri de Pagnac pour trier l'ensemble des déchets d'emballages sur le périmètre du plan, n'est pas à privilégier mais sera étudié.

● Remarques sur les ambitions et l'impact sur les déchets ultimes

Les remarques suivantes ont été formulées, et concernent particulièrement les orientations des plans limitrophes :

- Concernant la gestion des déchets ultimes et le recours aux installations situées hors périmètre du plan, il a été rappelé la différence entre ce qui est autorisé par les arrêtés préfectoraux des installations, et ce qui est fixé par les orientations des plans en termes d'imports/exports.

Il s'agit par exemple de l'UIOM de Bayet (03), autorisée à recevoir les déchets de Haute-Loire par son arrêté préfectoral en vigueur, tandis que le plan de l'Allier prévoit de limiter la zone de chalandise des installations, pour les échanges interdépartementaux, à un rayon de 80 km autour de l'installation.

- Il a été validé le fait que l'installation VERNEA dans le Puy-de-Dôme ne pourra pas recevoir de déchets ultimes en provenance du périmètre du plan de la Haute-Loire.

● Remarques sur les ambitions et l'impact sur les boues d'assainissement

Les remarques suivantes ont été formulées :

- Setec environnement précise que les boues d'assainissement n'ont pas été évoquées lors de la CCES car elles ne font pas l'objet d'un choix concernant leur évolution quantitative, et qu'elles seront prise en compte lors de l'étude des scénarios.
- Il a été précisé que les boues, notamment celles de la station d'épuration du Puy-en-Velay, ne sont pas gérées par le SICTOM Issoire Brioude ; elles sont traitées sur la plateforme de compostage de Lempdes-sur-Alagnon, située sur le territoire du SICTOM.

- Il a été précisé que la méthanisation impliquait également un retour au sol en vue d'une valorisation organique, et que la question du retour au sol et de la concurrence vis-à-vis du foncier disponible ne serait pas résolue ; il a été en outre rappelé que le retour au sol nécessitait des conditions spécifiques en termes d'apports pour les plantes qui sont parfois un frein à l'épandage.

● Point sur les évaluations environnementales des Plans

Les évaluations environnementales sont en cours.

L'état des lieux qualitatif est terminé, l'évaluation quantitative de la situation 2011 est en cours de finalisation.

La comparaison environnementale des scénarios sera réalisée une fois les scénarios à étudier dans le cadre de chacun des plans détaillés.

● Point sur les phases suivantes de la mission

Suite à la CCES et à la validation des évolutions de gisements et des premiers éléments de scénario, les prochaines étapes de la mission consiste, pour chacun des plans, à :

- Finaliser la construction des scénarios
- Etudier les scénarios
- Réaliser l'évaluation environnementale des scénarios

● Echéances

La prochaine réunion de la CCES des Plans est fixée au mercredi 4 décembre 2013 à 9h00 (Nous nous réservons, cependant, la possibilité de décaler cette échéance).

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Présentation des scénarios étudiés (PPGDBTP et PPGDDND),
- Présentation de l'évaluation environnementale de la situation actuelle et des scénarios étudiés (PPGDBTP et PPGDND),
- Validation définitive du périmètre géographique du PPGDBTP,
- Choix du scénario à retenir qui fera l'objet du projet de plan (PPGDBTP et PPGDND).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait au Puy, le 03/12/2013

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge de l'Environnement

Michel JOUBERT

CCES du 10 octobre 2013

Réunion plénière du 10 octobre 2013

Délibération n° 09-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CCES DU 12 juillet 2013

Le compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi des Plans de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et des Déchets issus des chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Loire (PPGDND 43 et PPGBTP 43) réunie le 12 juillet 2013 a été approuvé.

**Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement**

Michel JOUBERT



Réunion plénière du 10 octobre 2013

Délibération n° 09-02

**VALIDATION DE L'AMBITION D'EVOLUTION DU GISEMENT DES
DECHETS DU BTP**

La CCES du PPGDBTP de la Haute-Loire a validé l'évolution prospective des gisements des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Loire, qui correspond à une évolution en lien avec celle de la population, soit l'objectif de + 5.1 % entre 2011 et 2026.

Par ailleurs, la CCES du PPGDBTP de la Haute-Loire a validé l'objectif de valorisation des déchets inertes, soit l'objectif de + 62 % de valorisation matière des déchets inertes du BTP hors déchets de chantier réutilisés sur site, correspondant à 170 000 tonnes par an à valoriser.

En 2020 : détournement d'environ 64 700 tonnes de déchets inertes vers la valorisation matière, pour un total de 170 000 tonnes dirigés vers la valorisation matière

Année	Déchets inertes issus du BTP – Tonnage dirigé vers la valorisation matière (hors réutilisation directe)		
	Objectif réglementaire de 70 % de valorisation non atteint	Objectif réglementaire de 70 % de valorisation atteint	Différence de tonnage
Année référence 2011	101 458 t	101 458 t	0 t
Approbation du Plan 2014	102 682 t	124 115 t	+21 432 t
Projection à 6 ans 2020	104 727 t	169 427 t	+ 64 700 t soit + 6 %

La CCES du PPGDBTP de la Haute-Loire valide également les éléments de construction des scénarios pour le PPGDBTP 43.



Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 10 octobre 2013

Délibération n° 09-03

VALIDATION DE L'AMBITION D'EVOLUTION DU GISEMENT DES DECHETS NON DANGEREUX

La CCES du PPGDND de la Haute-Loire a **retenu le niveau d'ambition n°3** correspondant au scénario « prévention renforcée » qui a pour objectif l'**autosuffisance du périmètre du Plan** en matière de traitement des déchets non dangereux.

	Prévention	Collecte/Pré collecte	Tri	Valorisation matière et organique	Traitement des déchets ultimes, déficit de capacité à partir de 2017
Ambition 3	<p>PLP 100% population</p> <p>OMA : - 13% d'ici 2016 - 17% d'ici 2026</p> <p>DAE : - 2% d'ici 2026</p>	<p>Tonnage à collecter entre 2011 et 2026 :</p> <p>OMr : - 26%</p> <p>CS : + 51%</p>	<p>Environ 4 200 t de déficit de capacité en 2026</p>	<p>Réemploi : sur la CA du Puy (100 t/an) DMA : 46.1% atteint en 2015 DAE : 43.1% atteint en 2015 et 44% en 2017 Détournement de déchets des ISDND vers une autre filière : - environ 1 000 t de déchets issus des déchèteries environ 800 t de DAE</p>	<p>ISDND ouvertes : 0 t</p> <p>Restriction d'accès en ISDND : entre 16 000 t et 20 000 t</p>

Synthèse des impacts de l'ambition 3 « Autosuffisance »

Pour le Président,
Le Vice-Président en charge
de l'Environnement

Michel JOUBERT

